



CSP Accompagnement GEPP

04 juillet 2025

Liste des revendications UNSA

1 - Préambule

L'activation de l'annexe 2 (MFDC) ne se faisant pas dans le cadre d'un PDV mais d'une GEPP les modalités seront chargeables et imposables ce qui le rend moins attrayant

Par ailleurs les conditions sont les conditions de base de l'ancien accord GEPP depuis les plans successifs ont vu évoluer ces mêmes conditions

Aussi l'UNSA attend des améliorations qui soient au minimum au niveau du livre 1 du PDV 2024.

2 - Mesures d'accompagnements pour les MFDC : Revendications de l'UNSA

Bonifications

Il est nécessaire de clarifier dans le texte que la Bonification étant remplacée par une mesure de Dispense d'activité de 3 mois, le salarié éligible rentrerait dans une mesure de MFDC avec l'indemnité complémentaire à l'entrée du programme-

L'UNSA IBM revendique : Que les 3 mois de Dispense d'activité soient payés à 100 % et non 60% ou que la prime d'indemnité complémentaire à l'entrée en Dispense d'Activité soit majorée de 1,2 mois

Dispenses d'Activité

PTR : L'UNSA IBM demande de clarifier que c'est bien le salaire avant de rentrer dans le programme PTR qui est pris en compte pour les salariés qui sont en PTR (actif) et qui postulerait

L'UNSA IBM revendique :

Pour le salaire de référence, « prendre le meilleur entre ... », de Rajouter :

- Pour les personnes sur plan de commission prendre le meilleur des 3 dernières années

Indemnité Dispense d'activité

L'UNSA IBM revendique

- d'ouvrir à une durée maximale de **48 mois pour tout le monde qu'il y ait rachat de trimestres ou pas**
- de Porter une attention particulière sur les invalidités catégorie 1 et 2 éligibles (calcul de la durée dans le plan avec une mise à la retraite anticipée à 62 ans).

Sur l'indemnité de dispense d'activité,

L'UNSA IBM revendique :

- D'avoir un plancher mensuel à 2 500.
- De supprimer le plafond de 2 PMSS
- Ne pas avoir de proratisation au temps de travail antérieur

Sur l'indemnité complémentaire d'entrée dans le dispositif dispense d'activité

L'UNSA IBM propose le tableau suivant car nous sommes dans un dispositif **chargeable et imposable** :

Salaire de référence mensuel brut ayant servi à déterminer l'allocation mensuelle	Montant de l'indemnité complémentaire en mois bruts du salaire de référence mensuel ayant servi à déterminer l'allocation mensuelle
Inférieur ou égal à 1 P.M.S.S.	10 mois bruts
Entre 1 P.M.S.S. et 3 P.M.S.S. inclus	8 mois bruts
Strictement supérieur à 3 P.M.S.S.	7 mois bruts

L'UNSA IBM revendique, pour les salariés dont la dispense d'activité est supérieure ou égale à 30 mois, **d'ajouter 1 mois.**

Sur l'indemnité supplémentaire : 1/12^{ème}

L'UNSA IBM demande que tous les adhérents au dispositif de dispense d'activité indemnisée, bénéficient d'une indemnité supplémentaire liée à la rupture du contrat de travail équivalente à **1/12^{ème}** de mois de salaire de référence pour chaque mois en dispense d'activité.

- **Avance sur l'indemnité de départ à la retraite UIMM** : L'UNSA IBM demande que le montant puisse être versé en 2 fois à la demande du salarié.
- L'UNSA IBM demande qu'en cas de congé payé non pris, ceux-ci soient payés à l'entrée dans le dispositif de dispense d'activité.
- **Rachats de trimestres**
- Dans le cas où le rachat de trimestre diminue d'1 mois l'IDR, l'UNSA demande de rajouter un mois de salaire à l'indemnité complémentaire à l'entrée dans le dispositif.
- Montant du rachat 7500 euros

3 – Mesures d'accompagnements pour les CM :

L'UNSA IBM ne serait pas contre la signature d'un avenant à l'accord de GEPP pour améliorer les conditions de l'accord sur les points suivants :

- CM - Durée congé de mobilité
 - Age < 50 ans : période initiale 9 mois,
 - Age >= 50 ans, travailleur handicapé ou en temps partiel thérapeutique : 12 mois.
- CM – Amélioration de la Rémunération pendant le congé de mobilité
- CM – amélioration des montants pour les aides pour les formation et primes de reprise d'entreprise
- CM- Amélioration des indemnités spécifiques de rupture :
 - Plafonné à 24 mois de salaire et 3 PASS brut

4 – Et pour tous les salariés qui restent et qui voient les trains passer ?

- L'UNSA souhaiterait :
 - une GEPP active et dynamique pour tous les salariés qui n'ont plus de poste aujourd'hui (transfert d'activité, fin de contrat, reclassement, reconversion ...)
 - la ré évaluation des indemnités des astreintes
 - Prise en charge à 75% des forfaits de transport en commun (vs URSSAF)
 - Une Amélioration de la formule de calcul de la réserve de participation aux bénéficiaires, avec une révision par exemple de la répartition entre les salariés (20/80 au lieu de 80/ 20 actuellement) , l'annulation de la clause des 80€ etc...
 - Le Respect de l'accord Agirc / Arrco
 - La fin du PPC
 - Un Avenant à l'accord PEE améliorant l'abondement de l'employeur dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante.
 - Un Réajustement des barèmes des frais professionnels datant de 2019 (au minimum sur la base de l'augmentation des barèmes URSSAF)
 - Une Garantie d'un minimum de rémunération pour que le Revenu Théorique de Référence (RTR) soit maintenu (pour les salariés sur plan de commission)
 - Une aide aux mobilités douces
 - Ouverture de négociations sur un accord d'intéressement
 - Et bien sûr un plan salaire digne de ce nom, à la hauteur de l'investissement des salariés
 - L'arrêt des règles de mise en place des PIP, dont le taux en Europe est supérieur au taux global(mondial) et que cessent la distribution d'objectifs inatteignables
 - L'UNSA IBM veillera à ce qu'il n'y ait pas de surcharge de travail du fait de la diminution des effectifs